

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES 2013-03**

**AVIS PUBLIC**, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le 26 août 2013 à compter de 20 h, le conseil municipal statuera sur les dérogations mineures relatives à l'immeuble suivant :

#### **Propriété située au 31, rue Marie-Napoléon # 2013-03**

L'objet de cette demande est :

Pour le bâtiment accessoire (remise) :

- autoriser une remise à 1,29 mètre alors que le règlement de zonage n° 436-2009, à l'article 95, 2<sup>e</sup> alinéa exige une distance de 1,4 mètre.

Pour le bâtiment principal :

- autoriser l'implantation latérale à 1,80 mètre alors que le règlement de zonage n° 436-2009 à la grille des spécifications de la zone H-207 exige une distance latérale de 2 mètres pour un mur avec ouverture.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogations mineures en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5<sup>e</sup> jour d'août 2013.

Maxime Dauplaise, M.A.P. g.m.a.  
directeur général et secrétaire-trésorier